



ROYAUME DU MAROC

**Ministère de l'Enseignement Supérieur,
de la Formation des Cadres
et de la Recherche Scientifique**

**ARCHITECTURE PEDAGOGIQUE GLOBALE
ET DENOMINATIONS DES DIPLOMES
NATIONAUX**

Architecture pédagogique globale et dénominations des diplômes nationaux

1. INTRODUCTION

Sur la base de l'architecture des premiers cycles universitaires élaborée en 2001, les universités ont proposé, en 2002, des avant-projets de filières de premiers cycles.

La Commission d'Expertise des Filières et Modules (CEFIM) a été constituée pour examiner ces filières en vue de leur accréditation ultérieure par la Commission Nationale de Coordination de l'Enseignement Supérieur (CNACES). A cette fin, la CEFIM a élaboré, à partir des propositions des universités, un projet de Cahier National des Normes Pédagogiques (CNNP). Ce projet a été soumis à l'avis des Présidents d'Universités.

Compte tenu, de l'intérêt d'inscrire la réforme pédagogique dans la mouvance générale des systèmes d'enseignement supérieur de part le monde, Monsieur le Ministre a demandé à la CPU et à la CEFIM d'approfondir la réflexion en vue de l'élaboration d'une architecture pédagogique globale assortie de dénominations des diplômes nationaux, d'un CNNP et des descriptifs des modules et filières correspondants, et prenant en compte les travaux réalisés et les diverses expériences acquises.

La réflexion et les multiples concertations réalisées dans cet esprit ont abouti à la proposition d'une architecture pédagogique globale et de dénominations des diplômes nationaux correspondants. Elles ont également conduit à la formulation de quelques recommandations relatives aux pré-requis et de quelques dispositions à prendre.

2. PRINCIPES GENERAUX

L'architecture pédagogique ainsi élaborée a été conçue pour :

1. Etre globale, intégrant tous les cycles, en vue d'une plus grande cohérence et d'une visibilité d'ensemble.
2. Tenir compte de la nécessité d'intégrer le nouveau système national dans le cadre du changement intervenu dans le système de formation supérieur international notamment européen, en vue de faciliter la mobilité nationale et internationale des étudiants.
3. Tenir compte de la nécessité d'étaler les modules des Langues et Communication tout au long du cursus au lieu de les concentrer au premier semestre, pour des raisons pédagogiques et de ressources.
4. Capitaliser les travaux réalisés ou en cours de réalisation, notamment en matière de préparation des modules et filières.
5. Offrir, après une formation générale de base, deux types de filières : des filières à caractère général et des filières à caractère professionnalisant.
6. Prévoir des modules de formations à caractère général et à caractère professionnalisant selon une progression qui permette l'acquisition de savoir-faire et qui améliore l'employabilité des lauréats tout en offrant des possibilités de passerelles et de réorientation.
7. Satisfaire des objectifs qualitatifs et quantitatifs visés par la réforme (rendements interne et externe) et prévoir des sorties diplômantes étalées sur les différents niveaux.
8. Permettre, à différents niveaux et moyennant des pré-requis, le reversement des étudiants de l'ancien système dans le nouveau.

9. Permettre, moyennant des pré-requis, le retour à l'université après une expérience professionnelle.

L'architecture pédagogique globale retenue répond à l'ensemble de ces principes. Elle est présentée en annexe.

3. DENOMINATION DES DIPLOMES NATIONAUX

Les dénominations des diplômes nationaux correspondant à l'architecture globale retenue sont :

- Bac +2** : Diplôme d'Etudes Universitaires Générales (**DEUG**).
Diplôme d'Etudes Universitaires Professionnelles (**DEUP**).
- Bac +3** : Licence d'Etudes Fondamentales (**LF**).
Licence Professionnelle (**LP**).
Master (**M**).
- Bac +5** : Master Spécialisé (**MS**).
- Bac +8** : Doctorat (**D**).

Le diplôme de Maîtrise (Bac + 4) peut être délivré à la demande des intéressés et sur validation des modules des deux premiers semestres du cursus Master.

4. PRE-REQUIS

- Les pré-requis pour l'inscription à un niveau supérieur déterminé sont élaborés par l'équipe chargée de l'encadrement pédagogique et adoptés selon les dispositions de la Loi 01.00.
- Les pré-requis doivent contribuer à aider l'étudiant à mieux réussir la filière de formation choisie.
- Les pré-requis peuvent être de plusieurs types : isolés ou groupés.

A titre d'exemple :

- Les notes obtenues dans certains modules importants pour la filière choisie.
- L'étude du dossier de l'étudiant.
- L'acquisition de certains modules ou composantes de modules destinés à préparer l'étudiant à la filière choisie mais ne faisant pas obligatoirement partie des modules de la filière validée.
- Les acquis professionnels pour les candidats venant du monde du travail.

5. ORGANISATION PEDAGOGIQUE ET VOLUMES HORAIRE

- ✓ L'organisation des enseignements est modulaire et semestrielle.
- ✓ Un semestre compte 16 semaines d'enseignement et d'évaluation.
- ✓ Un semestre est constitué d'au moins 3 modules. Son volume horaire global est de 360 heures minimum.
- ✓ Le volume horaire minimum d'un module est de 75 heures d'enseignement et d'évaluation.
- ✓ Le Module est entièrement dispensé et validé sur un semestre.
- ✓ Les modules transversaux LC sont étalés sur tout le cursus du premier diplôme (DEUG/DEUP).

Ainsi les volumes horaires minimums nécessaires pour l'obtention des diplômes nationaux sont comme suit :

- ✓ Le DEUG ou le DEUP requiert un volume horaire minimal de 1440 heures.
- ✓ La Licence requiert un volume horaire minimal de 2160 heures.
- ✓ Le Master requiert un volume horaire minimal de 1440 heures après la Licence.

En termes de crédits ECTS :

- ✓ Le DEUG ou le DEUP sanctionne un niveau correspondant à 120 crédits.
- ✓ La Licence sanctionne un niveau correspondant à 180 crédits.
- ✓ Le Master sanctionne un niveau correspondant à 120 crédits après la Licence.

6. EVALUATION ET VALIDATION DES MODULES ET FILIERES

6.1 Des modules

L'évaluation des connaissances, des aptitudes et des compétences pour chaque module s'effectue sous forme de contrôle continu qui peut prendre la forme d'examens, de tests, de devoirs, d'exposés, de rapports de stage ou de tout autre moyen de contrôle. Toutefois, si besoin est, outre le contrôle continu, un examen final pondéré peut être organisé.

Un module est validé si sa note est supérieure ou égale à 10 sur 20 et si aucune note de l'un des éléments le composant n'est pas strictement inférieure à une note limite précisée dans le descriptif de ce module.

L'étudiant n'ayant pas validé un module et ayant obtenu une note à ce module supérieure ou égale à 5 sur 20 est autorisé à passer un contrôle unique de rattrapage avant le début du semestre suivant. Il peut conserver, pour ce rattrapage, les notes obtenues dans les éléments du module qui sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Tout module validé est acquis définitivement.

6.2 De la filière

Une filière est validée si l'une des conditions suivantes est satisfaite :

1. Tous les modules de la filière sont validés.
2. Tous les modules majeurs sont validés, avec une moyenne générale de l'ensemble des modules de la filière égale ou supérieure à 10 sur 20 et sans que la note d'aucun des autres modules ne soit inférieure à 7 sur 20.

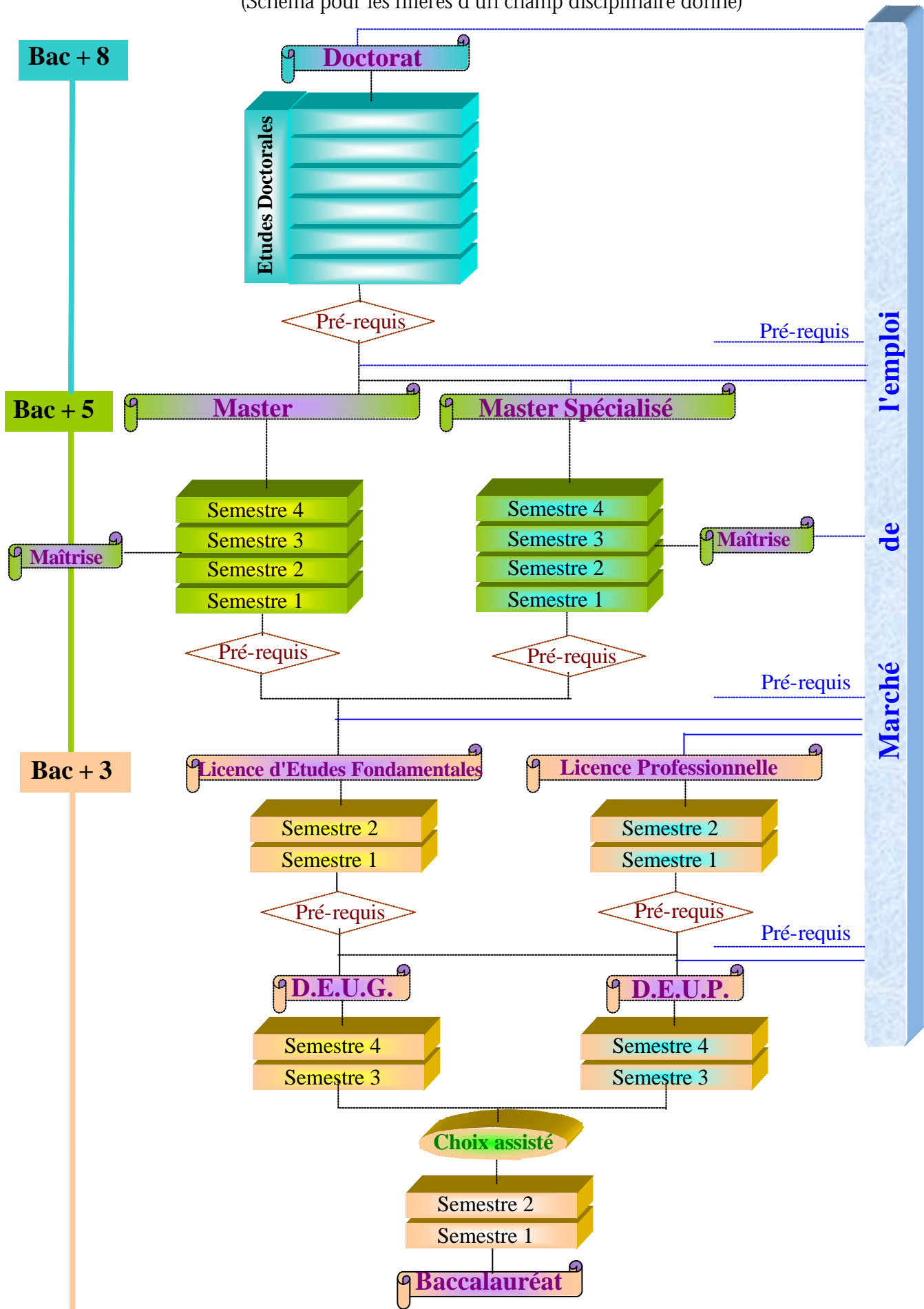
Une filière validée donne droit au diplôme correspondant.

7. RECOMMANDATIONS

1. Chaque filière nationale doit comporter un tronc commun composé de modules majeurs représentant 70% au moins du volume horaire de la filière, ainsi que des modules spécifiques et ou optionnels. Le tronc commun doit être conçu au niveau national.
2. Tout au long des cursus des différentes filières, des composantes de modules seront consacrées aux Langues et aux Techniques d'Expression et de Communication dont les contenus seront adaptés aux filières de formation et seront progressivement approfondis et spécialisés. Dans le cursus du premier diplôme, le volume horaire global consacré à ces composantes doit être équivalent au volume de deux modules
3. De même, des composantes de modules seront consacrées à l'initiation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans toutes les filières et à tous les niveaux. Leurs contenus doivent être adaptés à la filière et au niveau de formation.
4. Toutes les informations relatives aux modules, filières, passerelles, pré-requis, modes d'évaluation et de validation, ainsi qu'à l'architecture pédagogique globale doivent être portées à la connaissance des étudiants.
5. Une liste préliminaire de métiers est mise à la disposition des enseignants-chercheurs pour aider à la confection des filières professionnalisantes.

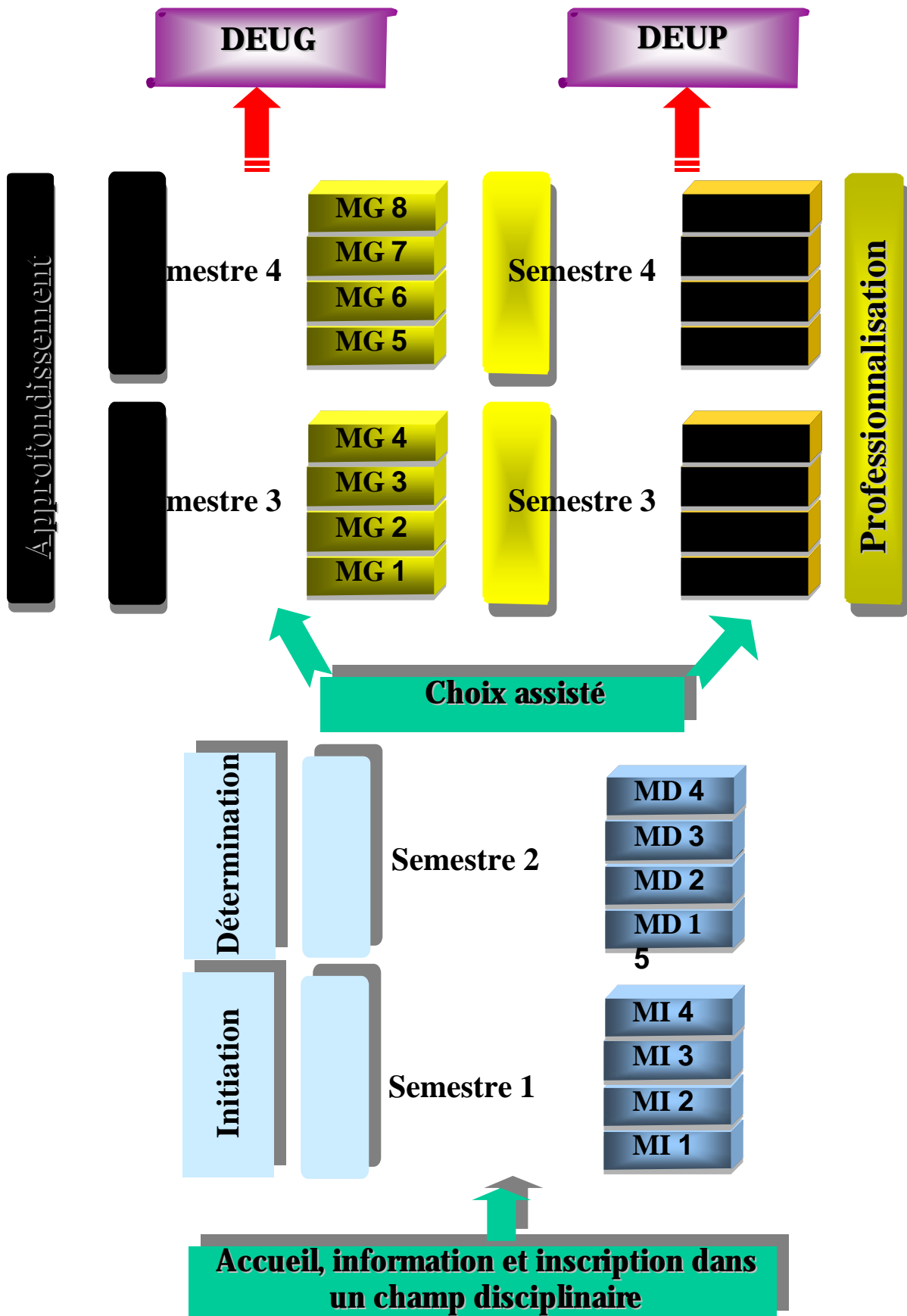
ARCHITECTURE PEDAGOGIQUE GLOBALE

(Schéma pour les filières d'un champ disciplinaire donné)



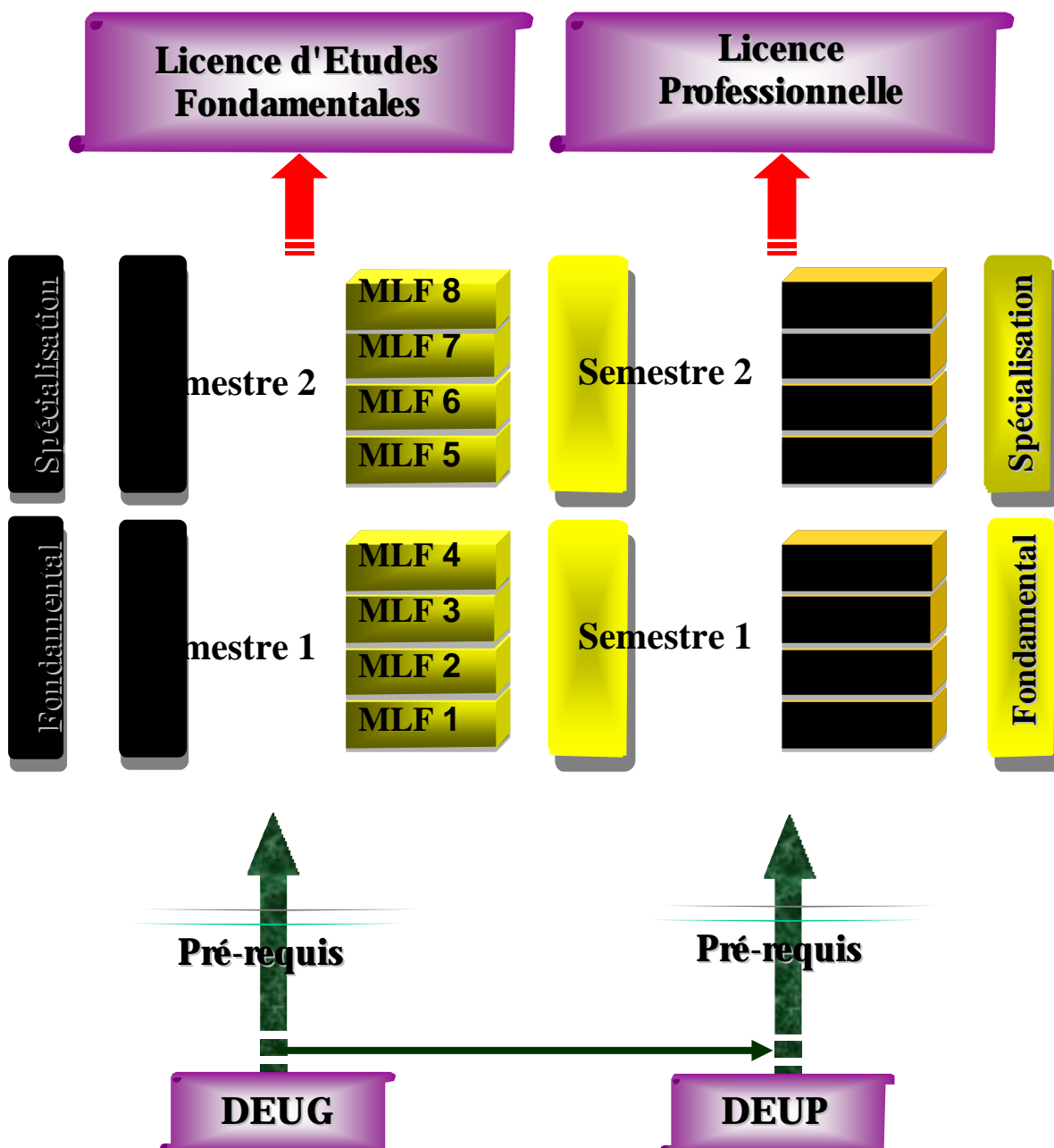
ARCHITECTURE PEDAGOGIQUE DES CURSUS BAC+2

(Schéma pour les filières d'un champ disciplinaire donné)



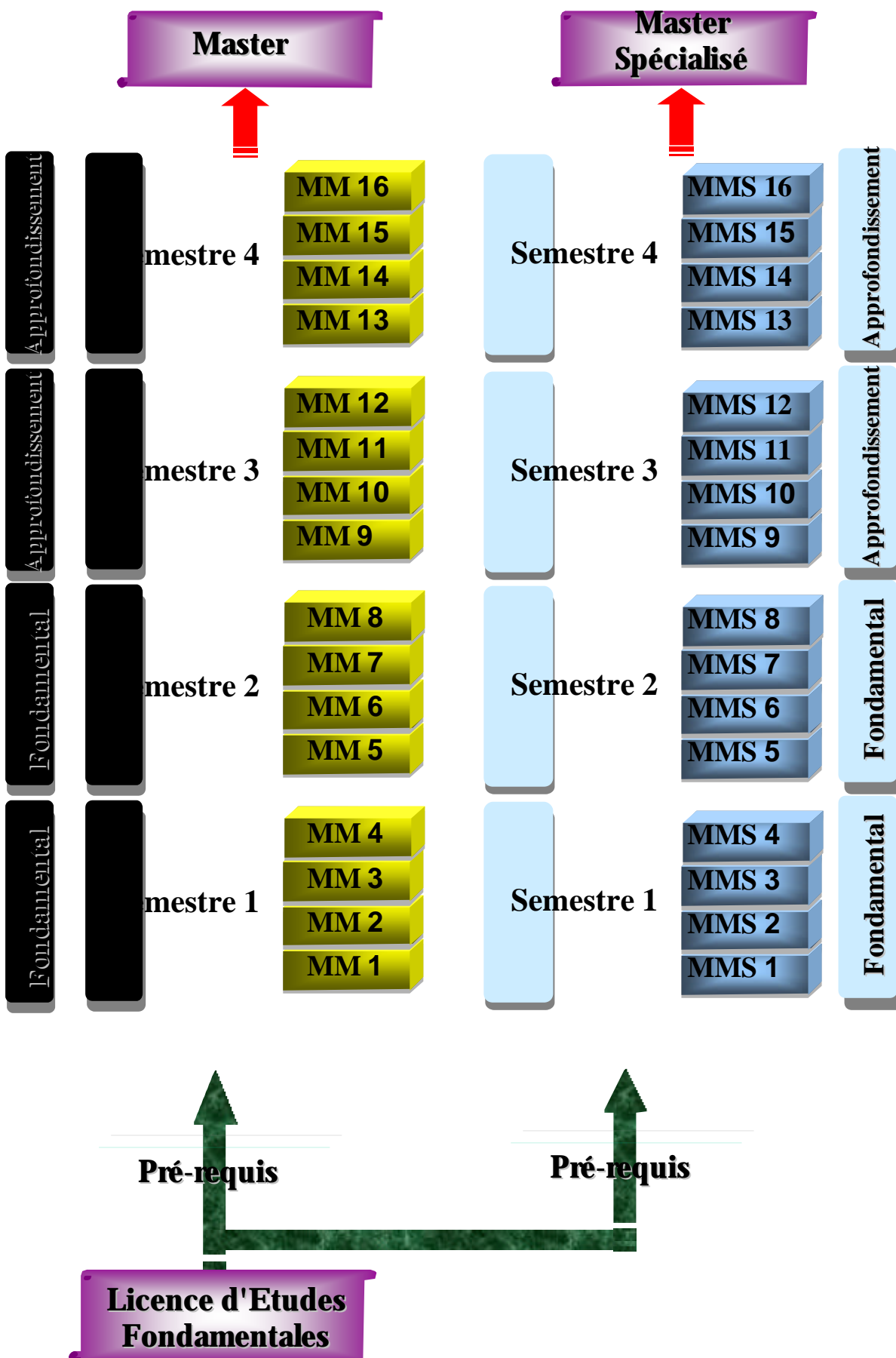
ARCHITECTURE PEDAGOGIQUE DES CURSUS BAC+3

(Schéma pour les filières d'un champ disciplinaire donné)



ARCHITECTURE PEDAGOGIQUE DES CURSUS BAC+5

(Schéma pour les filières d'un champ disciplinaire donné)



ARCHITECTURE PEDAGOGIQUE DES ETUDES DOCTORALES

(Schéma pour les filières d'un champ disciplinaire donné)

